

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

Sont présents : M. Hans Gruenwald Jr., maire  
Mme Marie-Claude Frigault, conseillère  
M. Archie Martin, conseiller  
Mme Edith de Haerne, conseillère  
M. André Boucher, conseiller  
M. Danny Lalonde, conseiller  
M. Mario Gauthier, conseiller  
Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 02 par le maire, M. Hans Gruenwald Jr. La greffière, Hélène Therrien, fait fonction de secrétaire.

**2018-07-228**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**Période de questions de l'assistance**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

**2018-07-229**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-230**

**Modification de la résolution numéro 2017-11-417 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2018**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu de modifier la résolution numéro 2016-11-457 - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2018, en reportant la séance ordinaire prévue pour le 10 septembre au lundi 17 septembre.

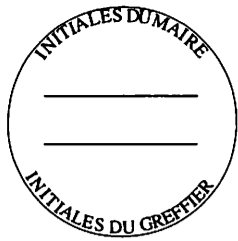
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-231**

**Adoption de l'organigramme municipal modifié - juillet 2018**

Attendu l'adoption du nouvel organigramme à la séance ordinaire du mois de juin par la résolution numéro 2018-06-205 ;

Attendu que la coordination de la sécurité civile n'avait pas été inscrite au bon niveau hiérarchique ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

Il est par conséquent proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu d'adopter l'organigramme municipal modifié proposé par la direction générale et daté de juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-232**

**Rapports annuels d'activités 2015, 2016 et 2017 liées au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie**

Attendu que selon l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, RLRQ c. S-3.4, toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit notamment adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent en matière de sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu que le conseil

1. adopte les rapports d'activités en matière de sécurité incendie pour les exercices 2015, 2016 et 2017 ;
2. confirme que ces rapports concernent, en plus de la Ville de Rigaud, les municipalités desservies de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur pour les années 2016 et 2017 et de Pointe-Fortune seulement pour l'année 2015;
3. demande que les rapports soient acheminés à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, car celle-ci assure la transmission des documents au ministre.

**Pour l'adoption du rapport**

Mme Edith de Haerne  
M. André Boucher  
M. Danny Lalonde  
M. Mario Gauthier

**Contre l'adoption du rapport**

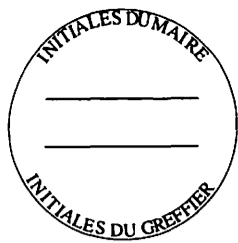
Mme Marie-Claude Frigault  
M. Archie Martin

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

**2018-224**

**Présentation du projet de règlement 266-01-2018 remplaçant le règlement numéro 266-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460-2018) et avis de motion**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes*, art. 356, le projet de règlement 266-01-2018 remplaçant le règlement numéro 266-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460-2018) est présenté et avis de motion est donné par M. Danny Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 266-2009, tel qu'amendé, relatif au plan d'urbanisme sera proposé pour adoption.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**2018-07-233**

**Dépôt du certificat et du procès-verbal de la tenue de registre relative au règlement numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques**

Il est proposé par M. André Boucher et résolu d'autoriser le dépôt, par la greffière, du certificat et du procès-verbal de la tenue de registre relative à l'adoption du règlement numéro 353-2018 décrétant une dépense de 1 130 469,47 \$ et un emprunt de 1 130 469,47 \$ aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-234**

**Installation de nouvelles signalisations – autorisation du dépôt d'une demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière dans le cadre d'un projet d'installation de nouvelles signalisations, le tout comme décrit dans la demande soumise par le directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, M. Tommy Thibault.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-235**

**Installation de nouvelles signalisations - autorisation de signature d'une demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'autoriser M. Tommy Thibault, directeur du Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, à signer, pour et au nom de la Ville de Rigaud, la demande au programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour le projet d'installation de nouvelles signalisations.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-236**

**Dossier d'aménagement d'une piste cyclable - demande de permission de passage des cyclistes sur le pont Rigaud-de-Cavagnal au MTMEQ**

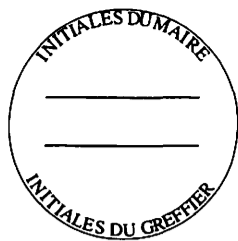
Attendu que la Ville de Rigaud souhaite aménager une piste cyclable sur une portion de l'ancienne voie ferrée de chaque côté de la rivière Rigaud ;

Attendu que les coûts reliés à l'aménagement de la piste cyclable sur l'ancien pont ferroviaire sont évalués à plus de 300 000 \$ ;

Attendu que la seule autre option possible de faire passer les cyclistes sur l'autre rive de la rivière Rigaud est le pont Rigaud-de-Cavagnal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Danny Lalonde et résolu le conseil de la Ville de Rigaud, dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable sur son territoire, demande au MTMEQ l'autorisation de faire passer les cyclistes sur le pont Rigaud-de-Cavagnal afin de leur permettre de rejoindre l'autre rive de la rivière Rigaud et, de ce fait, rejoindre l'autre partie de la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**2018-07-237**

**Accréditation 2018-2019 des organismes selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif - ajout d'organismes**

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que les organismes suivants soient ajoutés à la liste déposée par la résolution numéro 2018-06-206 et qu'ils soient officiellement catégorisés et accrédités par la Ville jusqu'au 10 juin 2019, selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif.

Nom de l'organisme	Catégorie d'accréditation		
	Partenaire	Associé	Collaborateur
CPE Les Tourterelles		X	
Fondation Jacques Hamelin		X	

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-238**

**Mandat de représentation par procureur à la Cour supérieure – requête en démolition du lot 4 025 433 – M<sup>e</sup> Jean-François Girard, Dufresne Hébert Comeau Avocats DHC**

Considérant le dossier de requête en démolition sur le lot 4 025 433 relativement à l'application du décret numéro 777-2017 daté du 19 juillet 2017 et concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017 ;

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu que le conseil autorise la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats DHC à représenter la Ville de Rigaud par procureur à la Cour supérieure relativement à la requête en démolition sur le lot 4 025 433.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-239**

**Reconduction de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour l'année 2019**

Il est proposé par M. André Boucher et résolu que le conseil autorise la reconduction de l'entente relative au transport adapté hors du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2019, et ce, conformément aux modalités inscrites à la proposition datée du 28 mars de l'ARTM.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-240**

**Comptes à payer et approbation des chèques du mois de juin 2018**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 6 juillet 2018, totalisant 602 538,07 \$ pour le fonds d'administration et 31 618,93 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin est approuvée.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**2018-07-241**

**Politique d'attribution des subventions en loisir – Emmanuelle Brault et Megan Sabourin**

Il est proposé par Mme Marie-Claude Frigault et résolu d'autoriser l'octroi et le paiement des sommes indiquées au tableau ci-joint, et ce, conformément à la politique d'attribution des subventions en loisir.

Nom	Volet	Activité / événement	Montant accordé
Emmanuelle Brault	Soutien aux voyages culturels et d'aide humanitaire	Voyage éducatif et culturel en Chine 6 au 21 juillet 2018	150 \$
Megan Sabourin			150 \$

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-242**

**Gestion du personnel – mouvements de personnel – juillet 2018**

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale, de procéder à l'embauche du personnel suivant :

<b>Embauche(s) (LCV, article 73.2.)</b>				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
<b>SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES</b>				
Valérie Lalonde	Accompagnatrice au camp de jour des Folies d'été	26 juin 2018	Échelle salariale des employés temporaires non syndiqués en vigueur	Temporaire à temps partiel

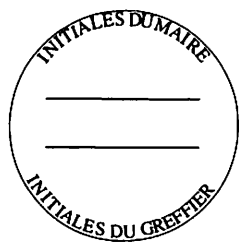
Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-243**

**Gestion du personnel – fin d'emploi de Mme Patricia Boulianne Caouette au poste de technicienne à la taxation et à la paie (remplacement d'un congé de maternité) à compter du 6 juillet 2018**

Il est proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil entérine la fin d'emploi de Mme Patricia Boulianne Caouette au poste de technicienne à la taxation et à la paie (remplacement d'un congé de maternité) à compter du 6 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**2018-07-244**

**Abrogation de la résolution numéro 2018-05-186 - Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ - lot numéro 3 609 046 - 175, chemin Sauvé - et mandat à M<sup>e</sup> Marie-Hélène Rivest, notaire**

Attendu que les propriétaires ont décidé de céder le lot 3 609 046 au propriétaire du 173 de la rue Sauvé ;

Attendu que la transaction a été approuvée par le ministère de la Sécurité publique ;

Par conséquent,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'abroger la résolution numéro 2018-05-186 - Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ - lot numéro 3 609 046 - 175, chemin Sauvé - et mandat à M<sup>e</sup> Marie-Hélène Rivest, notaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-245**

**Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 608 697 – 181, chemin du Bas-de-la-Rivière – et mandat à M<sup>e</sup> Marie-Hélène Rivest, notaire**

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 181 du chemin du Bas-de-la-Rivière est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

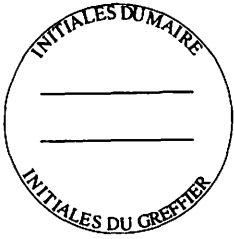
Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que les propriétaires du 181 du chemin du Bas-de-la-Rivière ont décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 3 608 697 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 608 697 pour la somme de 1 \$ ;
2. Mandate M<sup>e</sup> Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-246**

**Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 4 025 673 – 706, rue Ladder – et mandat à M<sup>e</sup> Marie-Hélène Rivest, notaire**

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 706 de la rue Ladder est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que les propriétaires du 706 de la rue Ladder ont décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 4 025 673 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 4 025 673 pour la somme de 1 \$ ;
2. Mandate M<sup>e</sup> Marie-Hélène Rivest, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**2018-07-247**

**Dossier des inondations historiques printanières 2017 - Cession de terrain pour allocation de départ – lot numéro 3 607 904 – 93, chemin de la Pointe-au-Sable – et mandat à M<sup>e</sup> Diane Pharand, notaire**

Attendu les inondations historiques qui se sont produites sur le territoire de la Ville de Rigaud au printemps 2017 ;

Attendu la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur notre territoire par le Gouvernement du Québec par le décret 777-2017 le 19 juillet 2017 ;

Attendu le décret no 777-2017 et ses modalités d'allocations de départ ;

Attendu que l'ampleur des dommages ne permet pas à certains sinistrés de réparer ou de reconstruire leur résidence ;

Attendu que la propriété sise au 93 du chemin de la Pointe-au-Sable est visée par la zone d'intervention spéciale (ZIS) et peut bénéficier d'une allocation de départ ;

Attendu que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1 \$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, en vigueur au moment du sinistre réel, et ce, selon les modalités décrites audit programme ;

Attendu que la propriétaire du 93 du chemin de la Pointe-au-Sable a décidé de céder pour la somme de 1 \$ à la Ville de Rigaud le lot numéro 3 607 904 afin de se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que le conseil

1. Autorise l'acquisition du lot numéro 3 607 904 pour la somme de 1 \$ ;
2. Mandate M<sup>e</sup> Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution ;
3. Autorise la signature de tous les documents afférents au dossier par les personnes autorisées à la résolution numéro 2016-04-108, et
4. S'engage, advenant la revente, à remettre au ministère de la Sécurité publique le montant reçu de la vente du ou des lots acquis par la présente.

Le tout payable par la Ville et remboursable par le ministère de la Sécurité publique.

Les frais de quittance, s'il y a lieu, sont aux frais de la propriétaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-248**

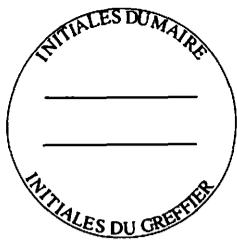
**Abrogation de la résolution 2017-11-451 - dossier du RCI du mont Rigaud - acceptation de la promesse de vente du lot 3 609 252**

Attendu des changements apportés à la promesse de vente du lot 3 609 252 ;

Il est par conséquent proposé par Mme Edith de Haerne et résolu d'abroger la résolution numéro 2017-11-451 - dossier du RCI du mont Rigaud - acceptation de la promesse de vente du lot 3 609 252.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote





**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**2018-07-249**

**Dossier du RCI du mont Rigaud - acceptation de la promesse de vente du lot  
3 609 252**

ATTENDU l'existence sur l'ensemble du territoire de la Ville de Rigaud d'espaces naturels, boisés et de milieux humides à haut potentiel environnemental ou à contraintes ;

ATTENDU QUE la préservation de certains espaces boisés et de milieux humides constitue des éléments indispensables quant à la gestion durable du milieu naturel et d'un développement intégré du territoire de la Ville de Rigaud ;

ATTENDU, par ailleurs, qu'on trouve sur le mont Rigaud des sites exceptionnels ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la protection perpétuelle de certains immeubles, tant pour les générations actuelles que futures, de même que la sauvegarde des espèces qui s'y trouvent et le maintien des processus naturels ;

ATTENDU QU'afin de bien identifier les terrains à être protégés, la Ville a mandaté les firmes Groupe Hémisphères et WSP Canada inc. pour effectuer des études sur le mont Rigaud ;

ATTENDU QU'un RCI adopté par la MRC de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 22 juin 2016 ;

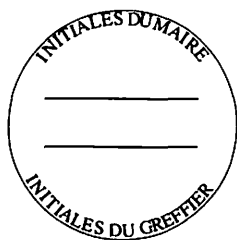
ATTENDU QUE le lot 3 609 252, d'une superficie de 232 800 m<sup>2</sup> a été identifié comme immeuble à haut potentiel à être protégé ;

ATTENDU QUE la VILLE désire maintenant consacrer définitivement et pour la perpétuité le lot 3 609 252 dans un patrimoine fiduciaire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu que

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;
2. La Ville autorise l'acceptation de la promesse de vente du lot 3 609 252, d'une superficie de 232 800 m<sup>2</sup>, faite le 11 avril 2018 par les propriétaires, et ce, conditionnellement à l'obtention, par la Ville de Rigaud, du financement et des sommes d'argent nécessaires pour couvrir la totalité du prix d'achat auprès de divers bailleurs de fonds que la Ville s'engage à solliciter. Si la Ville considère, au plus tard 365 jours après la signature acceptant la promesse de vente, qu'elle ne sera pas en mesure de réunir les sommes d'argent nécessaires au paiement de la totalité du prix d'achat, elle peut, à sa discrétion, mettre fin à la promesse de vente sans pénalité ou autre dédommagement ;
3. La Ville autorise son maire, M. Hans Gruenwald Jr., et sa greffière, Mme Hélène Therrien, à signer pour et au nom de la Ville, l'acceptation de la promesse de vente, et ce, pour la somme de deux cent cinquante mille trois cents dollars (250 300 \$) payable à la signature de l'acte de vente ;
4. La Ville s'engage, à la suite de son acquisition, à céder sans contrepartie à la « Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud », le lot numéro 3 609 252 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, pour constitution du patrimoine fiduciaire et de la conservation perpétuelle.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**Pour l'acceptation**

Mme Edith de Haerne  
M. André Boucher  
M. Danny Lalonde  
M. Mario Gauthier

**Contre l'acceptation**

Mme Marie-Claude Frigault  
M. Archie Martin

Adoptée à la majorité à la suite d'un vote

**2018-07-250**

**Modification de la résolution numéro 2018-06-220 - acceptation et autorisation de signature de l'offre d'achat de Mme Tanya Raymond pour le lot numéro 4 197 388 (rue Joly)**

Attendu que Mme Tanya Raymond souhaite ajouter son conjoint à l'offre d'achat du lot numéro 4 197 388 (rue Joly) ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu de modifier la résolution en ajoutant le nom de M. Jonathan Bilodeau pour se lire ainsi :

**Acceptation et autorisation de signature de l'offre d'achat de Mme Tanya Raymond et de M. Jonathan Bilodeau pour le lot numéro 4 197 388 (rue Joly)**

Il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu, à la suite de la recommandation de la direction générale,

1. d'accepter l'offre d'achat déposée par Mme Tanya Raymond et M. Jonathan Bilodeau pour l'acquisition du lot numéro 4 197 388 (rue Joly), d'une somme de 60 000 \$, plus taxes si applicables ;
2. de mandater M<sup>e</sup> Marie-Claude Leblanc, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution, et ce, aux frais de l'acquéreur, et
3. de faire signer, par les personnes dûment autorisées par la résolution numéro 2016-04-108, tous les documents et actes afférents au dossier en titre.

Le solde de la vente sera affecté au fonds pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-251**

**Reconduction du contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et des sapins de Noël; la fourniture, la distribution, l'entretien et la gestion des bacs roulants – appel d'offres 2015-STP-08 – Robert Daoust et fils inc.**

Attendu que la période de 3 ans du contrat vient à échéance le 31 décembre 2018;

Attendu que ce contrat a deux (2) années de possible renouvellement, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

Attendu que la Ville souhaite renouveler ce contrat pour ces deux (2) années;



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

Par conséquent, il est proposé par Mme Edith de Haerne et résolu de reconduire le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et des sapins de Noël; la fourniture, la distribution, l'entretien et la gestion des bacs roulants – appel d'offres 2015-STP-08, à Robert Daoust et fils inc. pour les années comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020, et ce, selon les modalités établies au contrat. Le tout payable par le fonds général.

À noter que les collectes des résidus verts pour le secteur périurbain (automne et printemps) sont retirées de ce contrat puisqu'elles sont maintenant incluses dans le contrat d'achat, la distribution de bacs roulants et de comptoir ainsi que pour la collecte des résidus domestiques (achat regroupé) – résolution numéro 2018-06-213.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-252**

**Contrat à Ébénisterie Le Grenier de ma mère pour la fabrication et l'installation de cabinets de cuisine, d'une unité de rangement et d'un comptoir pour la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur**

Il est proposé par M. Mario Gauthier et résolu d'octroyer un contrat à Ébénisterie Le Grenier de ma mère pour la fabrication et l'installation de cabinets de cuisine, d'une unité de rangement et d'un comptoir pour la salle de l'Amitié de l'édifice Paul-Brasseur, et ce, pour un montant total de 6 061,44 \$ plus toutes les taxes applicables et payable par le surplus affecté au centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**2018-07-253**

**Mandat à Comeau Experts-Conseils - fourniture d'une ressource technique temporaire, au besoin, en génie civil pour la période estivale au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu**

Considérant que le directeur adjoint au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu est absent pour une période indéterminée,

Considérant la charge supplémentaire de travail ajoutée aux tâches du directeur dudit service;

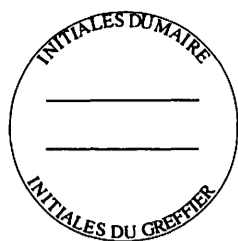
Considérant qu'une aide est nécessaire, au besoin, afin de mener à bien certains projets;

Il est par conséquent proposé par M. Hans Gruenwald Jr. et résolu que le conseil autorise le mandat à Comeau Experts-Conseils pour la fourniture d'une ressource technique temporaire, au besoin, en génie civil pour la période estivale au Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu, et ce, pour un montant maximal de 24 999,99 \$ toutes taxes comprises. Le tout payable par le fonds général.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

**Période de questions allouée aux personnes présentes**

Le maire, Hans Gruenwald Jr., invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue à la Salle du conseil le 9 juillet 2018, à 19 h**

**Période d'information ou de commentaires allouée aux membres du conseil**

À tour de rôle, les membres du conseil ont la possibilité de soumettre des informations ou des commentaires aux personnes présentes.

**2018-07-254**

**Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par M. André Boucher et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 03.

Adoptée à l'unanimité à la suite d'un vote

\_\_\_\_\_  
Hans Gruenwald Jr.  
Maire

\_\_\_\_\_  
Hélène Therrien, OMA  
Greffière